2009

Le Point

Rapport du commissaire à l'environnement et au développement durable à la Chambre des communes

Message du commissaire

Chapitre 1
La salubrité de l'eau potable

Chapitre 2
La cote air santé —
Santé Canada et Environnement Canada

Bureau du vérificateur général du Canada

Le rapport Le Point *de 2009 du commissaire à l'environnement et au développement durable comporte un message du commissaire, et deux chapitres. La table des matières principale se trouve à la fin du présent document.*

Dans le présent Rapport, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Le Rapport est également diffusé sur notre site Web à l'adresse www.oag-bvg.gc.ca.

Pour obtenir des exemplaires de ce rapport et d'autres publications du Bureau du vérificateur général, adressez-vous au :

Bureau du vérificateur général du Canada
240, rue Sparks, arrêt 10-1
Ottawa (Ontario)
K1A 0G6

Téléphone : 613-952-0213, poste 5000, ou 1-888-761-5953
Télécopieur : 613-943-5485
Numéro pour les malentendants (ATS seulement) : 613-954-8042
Courriel : distribution@oag-bvg.gc.ca

This document is also available in English.

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada 2009

N° de catalogue FA1-2/2009-0F
ISBN 978-1-100-90823-6

Commissaire à l'environnement et au développement durable du Canada
Commissioner of the Environment and Sustainable Development of Canada
Bureau du vérificateur général du Canada • Office of the Auditor General of Canada

À l'honorable Président de la Chambre des communes,

Au nom de la vérificatrice générale du Canada, j'ai l'honneur de transmettre par la présente mon rapport à la Chambre des communes pour 2009, qui doit être déposé devant la Chambre conformément aux dispositions du paragraphe 23(3) de la *Loi sur le vérificateur général.*

Le commissaire à l'environnement
et au développement durable,

Scott Vaughan

OTTAWA, le 31 mars 2009

Message au lecteur

Je vous invite à me faire part de vos commentaires et suggestions sur ce rapport et sur toute autre question liée à l'environnement et au développement durable. Veuillez transmettre vos commentaires à l'adresse suivante :

Scott Vaughan
Commissaire à l'environnement et au développement durable
240, rue Sparks
Ottawa (Ontario)
K1A 0G6

Pour des questions ou des commentaires généraux, veuillez joindre la Direction des communications en composant le 613-995-3708 ou le 1-888-761-5953 (sans frais).

Table des matières

Message du commissaire à l'environnement et au développement durable 3

Chapitre 1 La salubrité de l'eau potable 7

Chapitre 2 La cote air santé — Santé Canada et Environnement Canada 39

Message du commissaire à l'environnement et au développement durable — 2009

Message du commissaire à l'environnement et au développement durable — Rapport *Le Point* 2009

© Photo: Couvrette/Ottawa

Scott Vaughan
Commissaire à l'environnement
et au développement durable

Le présent rapport *Le Point* renferme deux chapitres qui font le suivi de questions environnementales qui sont au cœur même de la vie : la salubrité de l'eau que nous buvons et la qualité de l'air que nous respirons.

Le gouvernement fédéral assume, avec d'autres ordres de gouvernement, la responsabilité de protéger l'air et l'eau au Canada. Le rôle du gouvernement fédéral consiste, entre autres, à mesurer les polluants atmosphériques, à réglementer la pollution atmosphérique transfrontalière et à effectuer des recherches sur les effets des polluants sur la santé. De plus, le gouvernement fédéral réglemente l'eau potable dans les installations fédérales et à bord des véhicules de transport public qui traversent nos frontières. Il formule également des recommandations, fondées sur des données scientifiques, qui servent à établir d'importants critères de qualité pour l'eau. Ces derniers peuvent être utilisés par les provinces et les territoires pour réglementer l'eau potable au sein de leur propre territoire.

Notre chapitre sur l'eau potable fait le suivi de notre vérification de 2005 sur la salubrité de l'eau potable. Il présente aussi de nouvelles constatations sur l'eau embouteillée. Le chapitre sur la cote air santé examine si le gouvernement a respecté l'engagement qu'il a pris en 2001 lors du Sommet sur le smog de Toronto. Il s'agissait d'élaborer un indice pancanadien de la qualité de l'air fondé sur les risques pour la santé. En 2002 et en 2003, le gouvernement a réitéré son engagement à cet égard, en répondant à des pétitions soumises par l'entremise du commissaire à l'environnement et au développement durable.

Les rapports *Le Point* nous permettent d'informer le Parlement de la mesure dans laquelle le gouvernement a donné suite aux engagements qu'il a pris par rapport à nos recommandations antérieures. Je suis heureux de signaler que ce dernier a réalisé des progrès satisfaisants quant aux deux questions environnementales examinées dans ce rapport.

La salubrité de l'eau potable

En 2005, nous avions signalé que Santé Canada prenait trop de temps pour rédiger et réviser les *Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada*. À l'époque, il y avait un arriéré de quelque

50 recommandations à examiner et, au besoin, à mettre à jour à la lumière des nouvelles données scientifiques.

Nous sommes heureux de constater que le gouvernement a pris des mesures pour accélérer l'approbation des recommandations sur la qualité de l'eau potable au Canada et pour éliminer l'arriéré.

Nous sommes également ravis de constater que Santé Canada a communiqué aux ministères fédéraux le guide qu'il a publié à la fin de 2005 sur l'approvisionnement en eau potable dans les installations fédérales.

Toutefois, le gouvernement fédéral doit déployer des efforts dans d'autres secteurs. Il doit, plus particulièrement, mettre à jour les règlements sur la salubrité de l'eau potable servie à bord notamment des avions et des trains et dans les aéroports et les gares. De plus, le gouvernement fédéral doit revoir la réglementation sur l'eau embouteillée.

La cote air santé

La cote air santé est un outil conçu pour mesurer la qualité de l'air. Cette cote se fonde sur les niveaux de polluants présents dans l'air et nocifs pour la santé humaine. Tout comme l'indice UV, dont l'échelle de 1 à 10 sert à évaluer l'intensité des rayons ultraviolets du soleil, la cote air santé donne un aperçu de la qualité de l'air à un endroit donné. C'est un outil qui permet aux Canadiens de prendre des décisions éclairées sur leurs projets d'activités de plein air, par exemple, de ne pas faire de jogging lorsque les niveaux de pollution sont élevés.

Notre vérification nous a permis de constater qu'Environnement Canada et Santé Canada ont réalisé des progrès satisfaisants et respecté leur engagement d'élaborer une cote air santé, laquelle a fait l'objet de projets pilotes à plusieurs endroits. Nous avons constaté que la méthode de consultation utilisée par le gouvernement pourrait servir de modèle à d'autres programmes. Ainsi, les deux ministères ont tenu de vastes consultations auprès d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, et ce, à toutes les étapes du projet. La plupart des participants se sont dits satisfaits de ce processus. De nombreux groupes consultés ont des connaissances techniques et militent en faveur de la protection de l'environnement.

Le succès de la méthode utilisée par le gouvernement pour élaborer la cote air santé tient aussi à un autre facteur : les recherches scientifiques et les essais. Grâce à ces derniers, le gouvernement a déterminé que l'ozone au niveau du sol, les particules fines et le

dioxyde d'azote sont les trois principaux polluants qui affectent la santé humaine. Ceux-ci doivent donc faire l'objet d'une surveillance dans tout le Canada.

En outre, Santé Canada et Environnement Canada ont mis au point une formule qui permet de s'assurer que les valeurs de la qualité de l'air indiquées par la cote sont les mêmes partout au pays et qu'elles sont facilement comprises par la population canadienne. La cote représente une méthode novatrice qui, lorsqu'elle sera appliquée à l'échelle du pays, permettra aux Canadiens de prendre des décisions éclairées concernant les effets que peuvent avoir sur leur santé leurs projets d'activités en plein air dans leur propre région.

Leçons apprises et défis à venir

Le gouvernement fédéral doit relever certains défis, dont celui de mieux intégrer la façon dont il gère les questions liées à la salubrité de l'eau et à la qualité de l'air. Les questions soulevées dans ces deux chapitres soulignent l'importance de maintenir la capacité scientifique du gouvernement pour concevoir et gérer des outils et des programmes.

La cote air santé fait particulièrement ressortir le besoin constant d'expertise et de compétences scientifiques au gouvernement si celui-ci veut servir les citoyens dans un certain nombre de secteurs liés à la santé et à l'environnement.

Des décennies d'élaboration de politiques dans les domaines de l'environnement et du développement durable nous ont appris l'utilité de la transparence, de consultations publiques constructives et de la mobilisation de la société. Nos constatations sur la cote air santé viennent le confirmer. Le succès des programmes, même les plus solides sur le plan technique, peut être compromis s'ils sont élaborés sans la participation des citoyens pour lesquels ils sont conçus.

Notre chapitre sur la cote air santé démontre qu'il peut être avantageux de faire intervenir activement les parties concernées pendant les consultations. Nous sommes heureux des progrès satisfaisants réalisés par le gouvernement à l'égard de la salubrité de l'eau et de l'élaboration d'une cote air santé.

Les facteurs de réussite cernés dans ces deux chapitres peuvent sûrement servir à relever d'autres défis de taille à l'avenir. J'espère que les parlementaires trouveront utile l'information contenue dans ces deux chapitres lorsqu'ils examineront les activités du gouvernement.